

Bruxelles, le 28 mai 2021
(OR. en)

9032/21

ENV 331
CLIMA 119
IND 141
CHIMIE 59
TRANS 319
AGRI 232
ENER 198
SAN 315
COMPET 386
ECOFIN 468
CONSOM 123
MARE 17
RELEX 463

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Cap sur une planète en bonne santé pour tous - Plan d'action de l'UE: "Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols"

1. Le 12 mai 2021, la Commission a adopté la communication visée en objet, intitulée: Cap sur une planète en bonne santé pour tous - Plan d'action de l'UE: "Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols", qui constitue l'un des principaux résultats escomptés du pacte vert pour l'Europe.
2. Dans sa communication, la Commission établit un nouveau cadre général pour l'action de l'UE contre la pollution. Sur la base de neuf initiatives phares et autres actions, y compris des propositions législatives, ce dernier fournit des orientations pour l'inclusion de la prévention de la pollution dans toutes les politiques de l'UE concernées, le renforcement de la mise en œuvre de la législation pertinente de l'UE et le recensement des éventuelles lacunes. Afin de mettre l'UE sur la voie d'une planète en bonne santé pour tous pour 2050, le plan d'action fixe des objectifs clés pour 2030 qui constituent des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réduction de la pollution à la source, sur la base de la législation et des initiatives existantes en matière de pollution atmosphérique et sonore, de biodiversité, de pesticides, de microplastiques et de déchets.

3. Le plan d'action de l'UE est étayé par deux documents de travail des services de la Commission intitulés "Towards a monitoring and outlook framework for the zero pollution ambition" (vers un cadre de suivi et de prospective de l'ambition zéro pollution) et "Digital Solutions for Zero Pollution" (solutions numériques pour une pollution zéro).
 4. Le 21 mai 2021, la Commission a présenté le plan d'action au groupe "Environnement" et a répondu aux premières questions.
 5. Afin d'orienter l'échange de vues qui aura lieu lors de la prochaine session du Conseil "Environnement", le 10 juin 2021, les délégations trouveront en annexe une note d'information de la présidence comprenant trois questions destinées à contribuer à structurer le débat.
 6. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre note du document d'information de la présidence et à le transmettre au Conseil en vue de son échange de vues du 10 juin 2021.
-

Session du Conseil des ministres de l'environnement, 10 juin 2021

- Échange de vues -

***Cap sur une planète en bonne santé pour tous
Plan d'action de l'UE: "Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols"***

Document d'information et questions de la présidence à l'intention des ministres

Depuis 2019, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe¹, un éventail de politiques et de mesures a été mis en place dans le but d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050, tout en favorisant les synergies entre différents secteurs. Afin de répondre aux menaces persistantes qui pèsent sur les humains, les animaux et les écosystèmes, le pacte vert pour l'Europe prévoit que *"l'UE doit mieux surveiller, notifier et prévenir la pollution de l'air, de l'eau, des sols et des produits de consommation, ainsi que mieux y remédier"*².

Ambition, priorités et objectifs

La communication intitulée "Cap sur une planète en bonne santé pour tous - Plan d'action de l'UE: 'Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols'"³, adoptée par la Commission européenne le 12 mai 2021, est le dernier élément essentiel de cet ensemble de nouvelles stratégies et de nouvelles politiques qui définit la vision pour un environnement exempt de substances toxiques dans l'UE et combine tous les efforts en cours et planifiés dans une approche intégrée, qui place la prévention de la pollution au premier plan. À cette fin, une "hiérarchie zéro pollution" plus efficace est établie, en tenant compte des principes consacrés dans le traité, notamment le principe de précaution, le principe d'action préventive et le principe de la correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, ainsi que le principe du pollueur-payeur.

¹ COM(2019) 640.

² COM(2021) 400, p. 1.

³ *Idem.*

En haut de la pyramide d'action inversée se trouve la prévention, étant donné que la pollution devrait toujours être évitée à la source et lorsque cela n'est pas possible, et seulement dans ce cas, elle devrait être réduite au minimum. Dans cette perspective, il est essentiel de se concentrer sur la manière dont les biens et services sont conçus, produits, livrés, exécutés et/ou utilisés et éliminés. Enfin, en cas de pollution, il convient d'y remédier et de compenser les dommages causés.

L'ambition "zéro pollution" est un objectif transversal contribuant au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et complétant l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050, en synergie avec les objectifs relatifs à une économie propre et circulaire et au rétablissement de la biodiversité.

Le principal objectif du plan d'action est de promouvoir l'inclusion de la prévention de la pollution dans toutes les politiques de l'UE concernées, en maximisant les synergies de façon efficace et proportionnée, en renforçant la mise en œuvre et en recensant les éventuelles lacunes ou les compromis nécessaires. Afin d'inciter à la mobilisation, le plan définit six objectifs pour 2030, qui vont de la pollution atmosphérique et sonore aux pesticides chimiques en passant par les microplastiques et la production de déchets.

Ces objectifs s'accompagnent d'une série d'actions à mener entre 2021 et 2024, qui, avec neuf initiatives phares figurant dans l'ensemble du texte, sont destinées à compléter les nombreux autres instruments et initiatives du pacte vert pour l'Europe, contribuant ainsi à améliorer notre santé et notre bien-être, à préserver les écosystèmes et à réduire à zéro la pollution issue de la production et de la consommation. La plupart des objectifs sont liés à des évaluations et à des révisions de la législation, en vue d'améliorer la mise en œuvre et la mise en application des instruments juridiques, notamment en ce qui concerne le bruit, l'eau, l'air et la qualité des sols.

Afin de créer la transformation vers la pollution zéro, le plan d'action prévoit des mesures visant à assurer une meilleure mise en application et un meilleur respect de la législation, à favoriser le changement dans l'ensemble de la société, à promouvoir un changement mondial et à suivre le progrès, anticiper les tendances et intégrer la pollution zéro dans les politiques.

Améliorer la santé et le bien-être

La communication vise principalement à réduire les inégalités en matière de santé grâce une pollution zéro et à soutenir l'action urbaine. Pour ce faire, elle suggère de renforcer l'action conjointe entre les différents secteurs aux échelons national, européen et international. La dimension sociale du plan d'action porte essentiellement sur les politiques dans le secteur de la santé, par exemple dans le cadre du plan de lutte contre le cancer, et son interaction avec la législation environnementale, par exemple en ce qui concerne les révisions en cours et à venir des directives sur la qualité de l'air, l'eau potable, les eaux de baignade et le traitement des eaux urbaines résiduelles, et la stratégie relative aux substances chimiques. L'aménagement urbain est essentiel pour réduire les inégalités, et les développements dans le cadre de la stratégie de mobilité durable et intelligente, de la vague de rénovations, des missions "Horizon Europe" et de l'initiative "nouveau Bauhaus européen" peuvent donc apporter une contribution significative à la réalisation des objectifs "zéro pollution", dans la mesure où ils encouragent à agir aux échelons national, régional et local, compte tenu également de la finalité propre à ces instruments, à savoir contribuer à la réduction de la pollution à la source.

Vivre dans les limites de notre planète

Ces dernières années, la pollution a exercé une pression énorme sur nos écosystèmes, mettant en péril la biodiversité. Le plan d'action définit des actions claires directement liées à l'environnement, soulignant l'importance des futurs objectifs juridiquement contraignants de l'UE en matière de restauration de la nature, dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité et de la future stratégie de l'UE pour les sols. L'objectif "zéro pollution" doit également faire l'objet d'une approche régionale et, une fois de plus, les synergies avec les cadres réglementaires existants protégeant l'air, les eaux douces, les mers et les océans - par exemple la directive relative aux engagements nationaux en matière de réduction des émissions, la directive-cadre sur l'eau et la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" ainsi que la stratégie "De la ferme à la table" - joueront un rôle essentiel.

Vers une production et une consommation "zéro pollution"

La manière dont nous produisons et consommons constitue l'une des priorités du pacte vert pour l'Europe, et le plan d'action aborde également les dimensions industrielle et économique de la voie à emprunter pour parvenir à une pollution zéro. Dans cette optique, il est nécessaire d'adopter une approche circulaire et écologique de l'économie, dont un des aspects consiste à faciliter les choix en faveur du "zéro pollution" en mettant en œuvre et en améliorant les cadres existants, tels que l'empreinte environnementale de produit, le plan d'action pour une économie circulaire, la directive relative aux émissions industrielles et le label écologique de l'UE, ainsi que la mise en œuvre des initiatives à venir, telles que l'initiative sur les allégations écologiques et la révision de la directive sur la taxation de l'énergie.

Créer ensemble la transformation vers la pollution zéro

Poursuivant le triple objectif consistant à améliorer la santé et le bien-être, à acter la nécessité de vivre dans les limites de la planète et à s'engager sur la voie de la pollution zéro par la production et la consommation, le plan d'action met en avant un large éventail d'initiatives nouvelles et en cours. Il souligne également l'importance que revêt un processus coordonné de planification et de mise en œuvre pour garantir une progression constante dans la réalisation des objectifs "zéro pollution", tout en s'attaquant à la pollution à sa source. Il permettra d'obtenir des retombées à long terme pour l'environnement de la manière la plus systémique et la plus durable possible, en tenant compte des connaissances scientifiques et des normes les plus récentes qui garantissent en fin de compte la santé de nos citoyens et de nos écosystèmes. Tendre vers la pollution zéro peut, dans le même temps, contribuer à stimuler l'action et à renforcer les possibilités offertes dans le cadre de ces initiatives.

Afin d'assurer une meilleure mise en application et un meilleur respect de la législation, le plan d'action répertorie plusieurs actions telles que: la mise au point de nouvelles actions conjointes pour assurer le respect de la législation menées par les autorités nationales en concertation avec les réseaux européens d'agences environnementales, les inspecteurs, les auditeurs, les services de police, les juges et les procureurs; le renforcement de la coopération entre les autorités responsables de l'environnement et les autres autorités chargées de faire appliquer la législation en vue de l'élaboration de mesures transsectorielles pour assurer le respect de la législation aux échelons national et transfrontière; le renforcement de la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal; l'évaluation et la révision éventuelle de la directive sur la responsabilité environnementale; l'élaboration de dispositions normalisées sur l'assurance du respect de la législation aux échelons européen et international; la promotion de technologies de pointe; la responsabilisation de la société civile, appelée à jouer le rôle de gardienne de la conformité.

Dans le cadre du 8^e programme d'action pour l'environnement, la Commission mettra au point un cadre de surveillance et de prospective "zéro pollution", qui analysera les synergies, suivra les progrès accomplis et encouragera des solutions et recommandations intégrées - le premier rapport étant prévu pour 2022 et le deuxième pour 2024. Pour y parvenir, il y aura lieu de consolider les structures existantes, telles que les centres de connaissances d'excellence de l'UE sur la pollution zéro. L'Agence européenne pour l'environnement, le Centre commun de recherche et l'observatoire européen du climat et de la santé créé récemment auront un rôle essentiel à jouer dans la collecte de données pour cet outil de surveillance et de prospective.

La création, en coopération avec le Comité des régions, d'une nouvelle plateforme des parties prenantes "zéro pollution" permettra de rassembler les parties prenantes et les experts de différents domaines stratégiques afin d'intégrer efficacement le programme "zéro pollution", d'aider à instaurer le partage des responsabilités, de promouvoir la collaboration et de favoriser des solutions intégrées et des actions qui maximisent les synergies avec les efforts de décarbonation et de relance post-COVID 19.

À l'échelon international, l'UE, conformément au plan d'action, promouvra l'ambition "zéro pollution" par des initiatives de politique commerciale et des accords de libre-échange, et elle renforcera la mise en œuvre et le respect des chapitres sur le commerce et le développement durable.

Questions proposées pour l'échange de vues qui se tiendra lors de la session du Conseil "Environnement" du 10 juin 2021:

- Quelle évaluation les États membres font-ils de l'approche, de la portée et du niveau d'ambition du plan d'action "zéro pollution"?
 - Compte tenu des liens qui existent entre plusieurs stratégies présentées dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, par quels moyens peut-on accroître l'effet des synergies?
 - Selon les États membres, quelles sont, parmi celles prévues dans le plan d'action "zéro pollution", les mesures de mise en œuvre et d'application les plus importantes?
-